

**Avis d'Appel d'Offres National Ouvert avec
Exigences de Capacités Minimales**

N°03/SCDA/SCHB/2026

Société des Ciments de Hamma Bouziane

S.C.H.B
 Direction Générale
 Secrétaire de la Commission
 des Achats



CAHIER DES CHARGES :

**FOURNITURE ET MISE EN ROUTE D'UNE GRUE TELESCOPIQUE
 AUTOMOTRICE NEUVE D'UNE CAPACITE DE CHARGEMENT
 DE 60 TONNES
 AU PROFIT DE LA CIMENTERIE DE HAMMA BOUZIANE**

Exercice 2026	
Date de parution	06 AOUT 2026
Date limite de dépôt des offres	20 SEP. 2026
Date d'ouverture des plis	20 SEP. 2026



Siège Social

📍 Z.I Rhumel, BP.87 – Boussouf – Constantine, Algérie

☎ 213 (0) 31 60 65 43 📠 213 (0) 31 60 65 39

✉ contacts.schbdg@schb.dz

Cimenterie

📍 BP.02 – Hamma Bouziane – Constantine, Algérie

☎ 213 (0) 31 90 68 45 📠 213 (0) 31 90 66 23

✉ contacts.schbunite@schb.dz



SOMMAIRE

S.C.H.B
Direction Générale
Secrétariat de la Commission
des Achats

A. CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES GENERALES	3
ARTICLE 01 : OBJET	3
ARTICLE 02 : TEXTES DE REFERENCE ET MODE DE PASSATION	3
ARTICLE 03 : CONDITIONS DE PARTICIPATION	3
ARTICLE 04 : ETENDUE DE LA FOURNITURE	3
ARTICLE 05 : OBLIGATIONS DU SOUSMISSIONNAIRE	4
ARTICLE 06 : OBLIGATIONS DU CLIENT	4
ARTICLE 07 : DELAI DE LIVRAISON	4
ARTICLE 08 : RETRAIT DU CAHIER DES CHARGES	4
ARTICLE 09 : ECLAIRCISSEMENT AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES	5
ARTICLE 10 : CONSISTANCE DE LA SOUMISSION	5
ARTICLE 11 : DELAIS DE REMISE DES OFFRES ET OUVERTURE DES PLIS	7
ARTICLE 12 : DOCUMENTS DE RECEVABILITE	7
ARTICLE 13 : CRITERES D'EVALUATION ET DE CHOIX	7
ARTICLE 14 : TRANSPORT ET ASSURANCES	8
ARTICLE 15 : RECEPTION DE CONFORMITE	8
ARTICLE 16 : RECEPTION PROVISOIRE	8
ARTICLE 17 : GARANTIES	9
ARTICLE 18 : RECEPTION DEFINITIVE	9
ARTICLE 19 : PENALITES DE RETARD	9
ARTICLE 20 : MODALITES DE PAIEMENT	9
ARTICLE 21 : IMPOTS ET TAXES	10
ARTICLE 22 : REGLEMENT DES LITIGES	10
ARTICLE 23 : ANNULATION OU INFRUCTUOSITE DE L'APPEL D'OFFRES	10
ARTICLE 24 : ATTRIBUTION PROVISOIRE	10
ARTICLE 25 : POSSIBILITE D'INTRODUIRE DES RECOURS	10
ARTICLE 26 : ATTRIBUTION DEFINITIVE DU MARCHE	10
B. CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES GENERALES	11
C. ANNEXES	15
ANNEXE 01 LETTRE DE SOUMISSION	16
ANNEXE 02 DECLARATION A SOUSCRIRE	17
ANNEXE 03 DELEGATION DE POUVOIR	19
ANNEXE 04 DECLARATION DE PROBITE	20
ANNEXE 05 FICHE D'IDENTIFICATION DU SOUSMISSIONNAIRE	21
ANNEXE 06 FICHE TECHNIQUE DE SPECIFICATIONS	22

A. CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES GENERALES

S.C.H.B
Direction Générale
Secrétariat de la Commission
des Achats

ARTICLE 01 : OBJET

Le présent cahier des charges, a pour objet de définir les termes et les conditions auxquels, le soumissionnaire doit se conformer en vue de la fourniture et la mise en route d'une grue télescopique automotrice neuve, tout-terrain d'une capacité de chargement de 60 Tonnes, au profit de la cimenterie Hamma Bouziane.

ARTICLE 02 : TEXTES DE REFERENCE ET MODE DE PASSATION

Le présent cahier des charges est régi par les dispositions de la Procédure des Achats de (L'EPE/SPA- Société des Ciments Hamma Bouziane- S.C.H.B, Filiale du Groupe GICA).

Le mode de passation du présent cahier des charges est l'Appel d'Offres National Ouvert avec exigences de capacités minimales.

ARTICLE 03 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Seuls les fabricants et/ou leurs représentants exclusifs peuvent participer à cet appel d'offres.

ARTICLE 04 : ETENDUE DE LA FOURNITURE

L'étendue du marché consiste en :

4.1. FOURNITURE

Elle comporte la fourniture :

- D'une grue télescopique automotrice neuve d'une capacité de chargement de 60 Tonnes, avec son lot de bord.
- D'un crochet secondaire pour la grue.
- D'une fléchette.
- D'un jeu de contre poids.
- D'un lot de pièces de rechange de première urgence (n'excédant pas 3% du montant total du contrat).

4.2. FORMATION DU PERSONNEL TECHNICIENS ET CONDUCTEURS**4.2.1. Formation du personnel technicien :**

Le soumissionnaire doit prendre en charge la formation du personnel technicien sur le site du client. Le profil et le nombre de ces agents est défini comme suit :

- 02 ouvriers professionnels électriciens
- 02 ouvriers professionnels mécaniciens.

Le programme de formation abordera entre autres les points suivants :

- Méthodologie d'entretien préventif et systématique de la grue.
- Méthodologie d'intervention pour faire face aux pannes probables.

4.2.2. Formation du personnel conducteur

S.C.H.B
Direction Générale
Secrétariat de la Commission
des Achats

Le soumissionnaire doit prendre en charge la formation des conducteurs de grue.
Cette formation concernera :

- La méthodologie de mise en route de l'engin
- La méthodologie d'exploitation de l'engin en conditions réelles.

Le fournisseur proposera un programme détaillé de formation sur l'engin livré, le montant des frais de la formation sera inclus dans le prix total de l'offre.

ARTICLE 05 : OBLIGATIONS DU SOUMISSIONNAIRE

Le soumissionnaire s'engage à :

- Fournir, Livrer et mettre à disposition l'équipement objet du présent cahier des charges sur le site du client.
- Garantir que l'équipement fourni, est neuf et a subi les contrôles qualitatifs les plus rigoureux et conformes aux méthodes habituelles appliquées à de pareilles fournitures.
- Assurer la formation du personnel du client comme spécifié à l'article N°04, alinéa 2.
- Assurer la mise en route de l'équipement fourni.
- Assurer le service après-vente (SAV) pendant une durée de 10 ans.
- Assurer une assistance technique pendant une durée de 03 ans.
- Fournir la documentation nécessaire en langue française, (les notices techniques de montage, de fonctionnement et d'entretien avec plans détaillés) en trois (03) exemplaires dont une copie sur support informatique.
- Prévoir un lot de pièces de rechange ne dépassant pas 3% du montant total du marché, la liste sera arrêtée conjointement avec le client lors de la contractualisation.
- Fournir les différents certificats de contrôle.
- S'engager à fournir un équipement répondant aux normes environnementales en vigueur régissant ce type de fournitures.

ARTICLE 06 : OBLIGATIONS DU CLIENT

Le client s'engage à :

- Participer à la mise en route de l'équipement,
- Participer aux essais de réception provisoire.

ARTICLE 07 : DELAI DE LIVRAISON

Le soumissionnaire doit indiquer clairement le délai de livraison.

ARTICLE 08 : RETRAIT DU CAHIER DES CHARGES

Le retrait du présent cahier des charges se fera auprès du secrétariat des achats de la Société des Ciments de Hamma Bouziane, par le soumissionnaire ou son représentant dûment mandaté, contre le paiement d'une somme de **cinquante mille dinars (50 000,00 DA)**.

Le retrait du présent cahier des charges se fait auprès du secrétariat de la commission des achats de la Société des Ciments Hamma Bouziane, par le soumissionnaire ou son représentant dûment mandaté, dans le cas d'un groupement le CDC doit être retiré par le

mandataire ou son représentant dûment désigné dans le protocole d'accord du groupement, sauf dispositions contraires dans ce dernier, contre le paiement d'une somme de cinquante mille dinars (50 000,00 DA) et avec remise d'une quittance de paiement ou bien par téléchargement du cahier des charges du site de la SCHB (<https://www.schb.dz>) et versement de la somme de cinquante mille dinars (50 000,00 DA) au compte bancaire :

BEA, Agence 110 El Bey Constantine.
N° 002001 10110220004511

S.C.H.B
Direction Générale
Secrétariat de la Commission
des Achats

Le soumissionnaire ou son mandataire doit mentionner lors du retrait du cahier des charges les informations suivantes :

Raison sociale :
Nom et prénom du soumissionnaire/ mandataire :
Adresse :
Adresse Email :
Numéro de Téléphone :
Numéro de Fax :

ARTICLE 09 : ECLAIRCISSEMENT AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Tout soumissionnaire désirant obtenir des éclaircissements sur le dossier d'appel d'offres peut introduire une demande au client, par écrit, envoyée à la Direction générale (secrétariat des achats) au plus tard sept jours avant la date limite de remise des offres, Le client répondra par écrit, dans un délai de trois jours.

La réponse doit être communiquée à tous les soumissionnaires :

- Fax : 213 (031) 60 65 39
- Tél. : 213 (031) 60 65 43
- E-mail : contacts.schbdg@schb.dz / scda.schbdg@schb.dz

ARTICLE 10 : CONSISTANCE DE LA SOUMISSION

La soumission en un seul exemplaire original doit renfermer deux enveloppes N°1 et N°2 et devra être accompagnée des pièces exigibles et présentée dans les conditions décrites ci-dessous.

10.1 L'ENVELOPPE N°1« Offre Technique »

L'offre technique en un seul exemplaire renfermant ce qui suit :

- L'offre technique proprement dite établie conformément au présent cahier des charges.
- La fiche d'identification du soumissionnaire (selon modèle joint en annexe).
- La déclaration à souscrire (selon modèle joint en annexe).
- La déclaration de probité (selon modèle joint en annexe).
- Un descriptif technique précisant les caractéristiques techniques de la grue proposée.
- Tous les documents justifiant la qualification du soumissionnaire ainsi que ses références et aptitudes professionnelles des cinq (05) dernières années avec documents probants (certifications, contrats, attestation de bonne exécution...).
- L'Attestation de fabricant et/ou de représentant exclusif.
- Le délai de livraison.

- Les documents sociétaires des candidats :
 - Copie registre de commerce visé par CNRC.
 - Copie le NIF et le NIS.
 - Copie statuts à jour.
 - Copie des attestations de mise à jour CNAS et CASNOS.
 - Les références bancaires.
 - L'extrait de rôle.
 - Copie des bilans financiers certifiés (trois derniers exercices).
- Une copie du pouvoir autorisant le signataire de la lettre de soumission à engager le soumissionnaire dans le cas où le signataire n'est pas le responsable statutaire (selon modèle joint annexe).
- Une copie du cahier des charges comportant le cachet humide de la société contractante paraphée par le soumissionnaire sur chaque page et signé avec la mention « lu et accepté » sur la dernière page.
- Une copie de la quittance de paiement du retrait du cahier des charges.
- Un extrait du casier judiciaire du soumissionnaire lorsqu'il s'agit d'une personne physique, ou du gérant ou représentant légal de l'entreprise lorsqu'il s'agit d'une société.
- L'attestation de dépôt légal des comptes sociaux.
- La fiche technique de spécifications dûment renseignée par le soumissionnaire (selon modèle de l'annexe 06).

S.C.H.B
Direction Générale
Secrétariat de la Commission
des Achats

10.2 L'ENVELOPPE N°2 « Offre Financière »

L'offre financière en un seul exemplaire renfermant ce qui suit :

- L'offre financière.
- La lettre de soumission, renseignée, signée et portant le cachet humide (selon Modèle joint en annexe).

Les prix sont fermes, non révisables, non actualisables et non négociables durant toute la durée de validité du marché.

Les deux enveloppes ci-dessus doivent être fermées, séparées et placées dans **un pli strictement anonyme** dûment fermé et ne portant que la mention :

**APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCES
DE CAPACITEE MINIMALES
N°03 /SCDA/SCHB/2026
A NE PAS OUVRIR**

Toute indication sur le pli anonyme permettant l'identification du soumissionnaire entraînera automatiquement le rejet de la soumission.

Ces offres doivent être déposées, à l'adresse suivante :

**SOCIÉTÉ DES CEMENTS DE HAMMA BOUZIANE
SCHB
SECRETARIAT DE LA COMMISSION DES ACHATS
Z.I RHUMEL, BOUSSOUF - CONSTANTINE – ALGERIE**

Aucun pli ne devra être transmis par voie postale sous quelque forme que ce soit.

ARTICLE 11 : DELAIS DE REMISE DES OFFRES ET OUVERTURE DES PLIS

Les soumissions doivent être déposées au plus tard à **midi (12^h 00')**, **Quarante-cinq (45) jours calendaires** à compter de la date de la première parution de l'avis d'appel d'offres dans la presse nationale et /ou le BOMOP et dans la presse électronique agréée, et le portail électronique des marchés. Dépassé ce délai, toute soumission sera automatiquement irrecevable.

L'ouverture des plis, se fera au siège de la SCHB Zone Industrielle Rhumel, Boussouf – Constantine- Algérie le même jour de la date limite de la remise des offres, à **treize heures (13^h 00')**, en présence des soumissionnaires ou leurs représentants dûment mandatés. Si ce jour coïncide avec un jour de repos légal ou férié, la date limite de remise des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant une durée de **cent vingt (120) jours**, après la date limite de réception des offres.

Il est à préciser qu'aucune négociation avec les soumissionnaires n'est autorisée après l'ouverture des plis et durant l'évaluation des offres pour le choix du soumissionnaire retenu.

ARTICLE 12 : DOCUMENTS DE RECEVABILITE

- Lettre de soumission renseignée, signée et portant le cachet humide.
- La déclaration à souscrire.
- Une copie du cahier des charges comportant le cachet humide de la société contractante paraphée par le soumissionnaire sur chaque page, portant dans sa dernière page la mention lu et accepté.
- L'offre proprement dite.

S.C.H.B
Direction Générale
Secrétariat de la Commission
des Achats

ARTICLE 13 : CRITERES D'EVALUATION ET DE CHOIX

Le choix du fournisseur cocontractant se fera sur la base des critères ci-après :

Offre technique : (50 points)

- Les caractéristiques techniques de l'équipement proposé, seront notés conformément à l'annexe 06, sur 25 points répartis comme suit :

1 Capacité et performances de levage	8 points
2 Motorisation et transmission	5 points
3 Mobilité et configuration châssis	3 points
4 Système de stabilisation	3 points
5 Équipements de sécurité	4 points
6 Cabine et ergonomie	2 points
TOTAL	25 points

- Les garanties techniques **10 points au prorata**
- Délais de livraison **05 points au prorata**
- Disponibilité d'un service après-vente (SAV) en Algérie **05 points**
- Les références des 05 dernières années dans le domaine avec documents probants **05 points au prorata**
(Attestation de bonne exécution, contrat, ...)

Le soumissionnaire sera éliminé si son offre technique totalise un nombre de point inférieur à trente (30).

Offre financière : (50 points)

- Prix proposés

50 points

Seules les offres financières, des soumissionnaires dont les offres techniquement retenues, seront traitées par la commission d'évaluation des offres.

ARTICLE 14 : TRANSPORT ET ASSURANCES

S.C.H.B
Direction Générale
Secrétariat de la Commission
des Achats

14.1. Transport :

L'expédition se fera par le fournisseur sur le site de la SCHB, accompagnée par les factures en **six (06)** exemplaires originaux et le bon de livraison (BL).

14.2. Assurances :**14.2.1. Assurance fournitures :**

L'assurance de la fourniture est à la charge du fournisseur depuis son site de livraison jusqu'au site de la SCHB.

14.2.2. Autres Assurances :

Le soumissionnaire devra souscrire une police d'assurance couvrant les risques liés à sa prestation et de son personnel intervenant sur le chantier dans le cadre du présent cahier des charges.

ARTICLE 15 : RECEPTION DE CONFORMITE

La réception de conformité physique de la fourniture objet du cahier des charges se fera sur le site du client au plus tard **quinze (15) jours** après la réception de la fourniture en présence du Soumissionnaire retenu, et sera sanctionnée par un Procès-verbal de réception de conformité, signé contradictoirement par les deux parties et dans lequel, seront consignées éventuellement les réserves formulées par le client.

En cas d'absence du Soumissionnaire retenu, préalablement invité, le client peut procéder seul à la réception de conformité, cette dernière est réputée contradictoire avec le soumissionnaire retenu et sa responsabilité reste entièrement engagée.

ARTICLE 16 : RECEPTION PROVISOIRE

La Réception Provisoire doit intervenir au plus tard 15 jours après la réception de conformité et mise en service et marque le début de la période de garantie.

Durant cette période le soumissionnaire retenu s'engage à remédier à ses frais à toute défectuosité ou manquement constatés par rapport à ses obligations contractuelles.

En cas de réserves mineures, le Procès-verbal de la réception provisoire peut être signé sous réserve d'engagement du Fournisseur à les lever avant la fin de la période de garantie.

ARTICLE 17 : GARANTIES

S.C.H.B
Direction Générale
Secrétariat de la Commission
des Achats

17.1 GARANTIES FINANCIERES :

Pour le soumissionnaire retenu : Une retenue de garantie de Dix (10) % est opérée du montant de la facture présentée pour paiement, libérable à la réception définitive.

17.2 GARANTIES TECHNIQUE :**Délai de garantie :**

Le délai de garantie minimum est fixé à **douze (12) mois** à compter de la date de signature du procès-verbal de réception provisoire. Durant cette période, le soumissionnaire retenu reste engagé vis-à-vis du client à lever toutes les réserves formulées.

Le soumissionnaire peut proposer un délai de garantie supérieur à **douze (12) mois** et qui sera apprécié lors de l'évaluation technique de l'offre.

Conditions de la garantie :

Le soumissionnaire retenu, garantit la fourniture contre tout vice apparent ou caché dans l'exécution de l'opération, Il remédiera dans les délais qui lui sont impartis et à ses frais, toute partie de la fourniture reconnue défectueuse, durant la période de garantie.

ARTICLE 18 : RECEPTION DEFINITIVE

La réception définitive a pour objet de constater que toutes les réserves formulées lors des opérations de réception provisoire ou pendant la période de garantie ont été intégralement levées, Elle sera prononcée à l'issue de l'expiration de la période de garantie si aucune réserve ne subsiste.

La réception définitive est consignée sur un procès-verbal dûment signé par les deux parties. Cette réception entraîne la libération de la retenue de garantie de bonne exécution.

ARTICLE 19 : PENALITES DE RETARD

Lorsque les délais de livraison sont dépassés du fait du soumissionnaire retenu, celui-ci encourt une pénalité de retard égale à un pour cent (1%) du montant total par semaine de retard dans la limite de 5% du montant du marché.

ARTICLE 20 : MODALITES DE PAIEMENT

Les paiements s'effectueront par virement bancaire, comme suit :

90% du montant de l'achat, sera libéré sur la base de la facture originale en six (06) exemplaires, du Bon de livraison et PV de réception provisoire, signé contradictoirement.

10% sera libéré au titre de la retenue de garantie, sur la base de la facture correspondante en six (06) exemplaires originaux et du PV de réception définitive.

ARTICLE 21 : IMPOTS ET TAXES

Chacune des deux parties s'acquittera des impôts, droits et taxes exigibles au titre du contrat qui sera élaboré suite au présent cahier des charges.

ARTICLE 22 : REGLEMENT DES LITIGES

Tout litige pouvant survenir entre les deux parties, seront réglés à l'amiable.
Au cas où il serait impossible de parvenir à un accord à l'amiable, les deux parties conviennent que le différend découlant sera traité devant le tribunal de Constantine.

ARTICLE 23 : ANNULATION OU INFRUCTUOSITE DE L'APPEL D'OFFRES

En cas de situation ne permettant pas la poursuite du processus engagé, le client a la faculté de mettre un terme au processus de consultation en cours.

Le soumissionnaire ne peut prétendre en aucune réparation de quelque nature qu'elle soit.

ARTICLE 24 : ATTRIBUTION PROVISoire

Un avis d'attribution provisoire du marché sera publié. Cet avis comportera les informations nécessaires ayant motivées l'attribution.

ARTICLE 25 : POSSIBILITE D'INTRODUIRE DES RECOURS

Tout soumissionnaire qui conteste ce choix peut introduire un recours auprès du secrétariat des marchés de la SCHB dans un délai de **dix (10) jours** à compter de la première parution de L'avis d'attribution provisoire dans la presse nationale et /ou le BOMOP.

ARTICLE 26 : ATTRIBUTION DEFINITIVE DU MARCHE

L'attribution définitive du marché est notifiée par écrit au soumissionnaire retenu avant l'expiration du délai de validité de l'offre.

Lu et approuvé
Fait à : le :
(Nom, Qualité du signataire)
(Cachet de la société)

B. CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES GENERALES**DONNEES DE BASE**

S.C.H.B
Direction Générale
Secrétariat de la Commission
des Achats

CONCEPTION GENERALE :

La conception de la grue télescopique automotrice devrait lui permettra de soulever toutes charges, quel que soit sa nature, en garantissant la sécurité du matériel, du personnel et des installations.

L'agencement des différents organes et équipements de la grue doit être étudié dans le but de simplifier son utilisation et de faciliter les opérations d'entretien courant ainsi que le remplacement d'organes lors des interventions en dépôt ou en atelier.

Le châssis de la grue doit être spécialement étudié pour un engin devant soulever des charges importantes et capable de supporter et encaisser des efforts de chocs provenant des opérations de relevage et des mouvements de déplacement.

La grue devra pouvoir circuler d'une façon autonome.

LES APPUIS DES STABILISATEURS :

Les appuis des stabilisateurs doivent assurer la stabilité de la grue en position de travail, devront être conçus spécialement pour éviter toute déformation permanente lors des opérations de relevage.

Chaque bras de calage sera équipé d'un vérin d'appui vertical ; la course de ce vérin devra lui permettre d'atteindre le sol sans devoir l'étayer.

Les mouvements de pivotement des bras de calage et des vérins verticaux seront commandés individuellement et hydrauliquement par des manettes placées des deux côtés du châssis porteur.

La taille et la forme des semelles d'appui équipant les bras de calage devront être étudiées pour pouvoir s'adapter aux différents sites, de manière à offrir une stabilité maximale de la grue.

PARTIE TOURNANTE :

Le châssis de la partie tournante, en construction mécano-soudée, devra recevoir les dispositifs d'entraînement, les tambours à câbles, la cabine, la flèche et le contrepoids.

Les compartiments de la grue seront situés de chaque côté de cette partie tournante et seront équipés de portes munies de verrou.

Les tambours à câbles pour treuils et la partie tournante devront être dotés d'un mécanisme d'orientation et muni d'un dispositif de freinage, permettant à la grue de déplacer les charges soulevées sous un angle de rotation de 360 °.

La commande de ce mécanisme sera réalisée à partir de la cabine par le grutier qui aura la possibilité de régler d'une manière continue la vitesse de rotation de l'arrêt jusqu'à la vitesse de 1tr/mn.

La grue doit être dotée d'un dispositif empêchant tout mouvement intempestif de la partie tournante lors de son acheminement.

FLECHE, CONTREPOIDS ET CROCHET SECONDAIRE :**1. La flèche télescopique**

La grue doit être équipée d'une flèche télescopique d'une longueur sans rallonge, supérieur ou égale à **48 mètres**.

Cette longueur, devra lui permettre de faire face aux différents cas de figure de relevage. Le moufle à crochet du mécanisme de levage auxiliaire sera équipé d'un crochet simple.

Direction Générale
Secrétariat de la Commission
des Achats

2. Le contre poids

La grue devra être capable de monter les blocs de contrepoids par ses propres moyens. Le fournisseur doit préciser dans son offre le mode de transport des blocs du contre poids.

3. Crochet secondaire

La grue doit être équipée d'un crochet secondaire de levage.

SECURITE ET CONFORMITE :

Le matériel objet du présent cahier des charges doit être équipé de l'ensemble des dispositifs de sécurité réglementaires et techniques requis pour une grue mobile de capacité nominale de **60 tonnes**, conformément aux standards internationaux en vigueur.

1. Contrôleur d'État de Charge (CEC)

La grue doit être obligatoirement équipée d'un système automatique de limitation de portée et de moment de renversement (Contrôleur d'État de Charge – CEC), conforme aux exigences des normes **FEM 1.001** ou **DIN 15019**. Ce dispositif doit :

Afficher en temps réel la charge suspendue, la portée et le pourcentage de charge par rapport à la capacité nominale ;

Déclencher automatiquement l'arrêt des mouvements dangereux dès que la charge atteint **100 % de la capacité nominale** ;

Être inviolable et non contournable par l'opérateur.

2. Dispositifs de Sécurité Obligatoires

La grue devra être munie, au minimum, des équipements de sécurité suivants :

- **Anémomètre** : dispositif de mesure continue de la vitesse du vent, avec alarme sonore et/ou visuelle déclenchée au seuil réglementaire (généralement **72 km/h** pour les grues en service)
- **Fin de course haut** : limiteur de course sur le mouvement de levage, empêchant tout mouvement au-delà de la hauteur maximale autorisée ;
- **Sirène de surcharge** : alarme sonore distincte, audible à proximité immédiate de la machine, activée automatiquement en cas de dépassement de la charge admissible.

3. Conformité Normative

Le matériel proposé devra satisfaire aux prescriptions des normes suivantes :

- **FEM 1.001** – Règles pour le calcul des appareils de levage ;
- **DIN 15019** – Stabilité des grues mobiles ;

Et toute réglementation algérienne applicable en matière de levage et de sécurité des équipements industriels.

MOTORISATION :

S.C.H.B
Direction Générale
Secrétariat de la Commission
des Achats

Le fournisseur indiquera dans son offre :

- Les caractéristiques du groupe moteur thermique et hydraulique,
- Les capacités des réservoirs d'huile hydraulique et de gasoil.,
- Les références et les pressions générées par les pompes entraînées par le groupe,
- Les caractéristiques du moteur de secours de repliement de la flèche en cas de panne du circuit principale.

Le fournisseur doit indiquer également dans son offre technique les caractéristiques du dispositif de commande, le mécanisme de giration, la vitesse du travail, les équipements électriques et électroniques ainsi que la consistance de la cabine.

PNEUMATIQUE :

La grue doit être équipée des pneumatiques qui permettent un déplacement en tout-terrain, le nombre de roues doit justifier sa stabilité dans les conditions optimales d'utilisation, définies dans le présent appel

EQUIPEMENTS DU TABLEAU DE BORD :

Le tableau de bord doit comprendre, en outre, les instruments nécessaires à la conduite et à la sécurité les contrôles suivants :

- Un compteur de jauge du carburant ;
- Un thermomètre d'eau du moteur ;
- Un thermomètre de l'huile du convertisseur de couple ;
- Un indicateur de charge des batteries ; - un indicateur de frein de stationnement ;
- Un indicateur d'encrassement du filtre à air.

CABINE DE CONDUITE ET ACCESSOIRES :

La cabine de conduite doit permettre d'assurer le maximum de confort au Grutier.

Elle doit être de type à isolation thermique pour éviter les échauffements dus aux rayons solaires.

La position de conduite doit être conforme aux normes européennes en vigueur.

Le siège du grutier doit être de type à suspension avec amortisseur et mécanisme de réglage du poids et de taille, il doit être réglable, par son déplacement vers l'avant ou vers l'arrière, le dossier doit être inclinable vers l'avant ou vers l'arrière.

Le capot moteur doit être en acier rigide, entièrement hermétique protégeant le grutier du bruit, le niveau de bruit doit être au maximum 85 dB.

Les leviers de commandes des principaux mouvements seront disposés de manière à éviter tout effort inutile au grutier.

Les commandes de chaque mouvement doivent être individualisées, notamment pour le mouvement de levage, mouvement d'inclinaison.

La sélection des vitesses doit être effectuée moyennant une seule manette.

La cabine doit être équipée de trois pédales de commande suivantes :

- Une pédale d'accélération
- Une pédale de freinage
- Une pédale d'approche lente (INCHING)

S.C.H.B
Direction Générale
Secrétariat de la Commission
des Achats

Les accessoires et fonctionnalités suivants sont nécessaires :

1. Le contacteur du démarrage à clef amovible.
2. Le volant type inclinable équipé d'une manette qui facilite les manœuvres et permettre une position de conduite convenable.
3. Les batteries d'accumulateur placées dans un cadre ou un coffret métallique avec cadenas.
4. Le bouchon du réservoir de l'huile hydraulique à clef.
5. Les feux de position, et de signalisation protégée par voie de grilles démontables et de grande résistance aux chocs, crochet de remorquage, avertisseur lumineux et sonore pour la marche arrière et gyrophares

N.B. Le dépouillement des renseignements donnés seront appréciées par la commission d'évaluation des offres.

C. ANNEXES

ANNEXE 01 : LETTRE DE SOUMISSION

ANNEXE 02 : DECLARATION A SOUSCRIRE

ANNEXE 03 : DELEGATION DE POUVOIR

ANNEXE 04 : DECLARATION DE PROBITE

ANNEXE 05 : FICHE D'IDENTIFICATION DU SOUMISSIONNAIRE

ANNEXE 06 : FICHE TECHNIQUE DE SPECIFICATIONS

ANNEXE 01

S.C.H.B
 Direction Générale
 Secrétariat de la Commission
 des Achats

LETTRE DE SOUMISSION

(Sur papier à en-tête du soumissionnaire)

Je soussigné(e) (Nom et prénom) :
 Profession :
 Demeurant à :
 Agissant au nom et pour le compte de :
 Inscrit(e) au registre du commerce, au registre de l'artisanat et des métiers ou autres (à préciser) de :
 Après avoir pris connaissance des pièces du projet de marché et après avoir apprécié, à mon point de vue et sous ma responsabilité, la nature et la difficulté des prestations à exécuter :
 Remets, revêtus de ma signature, un bordereau des prix et un détail estimatif, établis conformément aux cadres figurant au dossier du projet de marché.
 Me soumetts et m'engage envers
 A exécuter les prestations conformément aux conditions du cahier des charges et moyennant la somme de (indiquer le montant du marché en dinars et, le cas échéant, en devises étrangères, en chiffre et en lettre, et en hors taxes et en toutes taxes) :

 M'engage à exécuter le marché dans un délai de : (indiquer le délai en chiffre et en lettre) :

 Le service contractant se libère des sommes dues, par lui, en faisant donner crédit au compte bancaire ou CCP n° Auprès :
 Adresse :
 Affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur.
 Certifié, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n° 66-156 du 8 juin 1966, modifiée et complétée, portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Fait à Le
 Le soumissionnaire
 (Nom, qualité du signataire et cachet de la société).

NB : En cas de groupement, le chef de file doit mentionner qu'il agit au nom du groupement et préciser la nature du groupement (conjoint ou solidaire).

ANNEXE 02**DECLARATION A SOUSCRIRE**

(Sur papier à en-tête du soumissionnaire)

S.C.H.B
Direction Générale
Secrétariat de la Commission
des Achats

Dénomination de la société :
 Ou raison sociale :
 Adresse du siège social :
 Forme juridique de la société :
 Montant du capital social :
 Numéro et date d'inscription au registre du commerce :
 Wilaya ou seront exécutées les prestations objet du marché :
 Nom, prénom, nationalité, date et lieu de naissance du ou des responsables statutaires de la société et des personnes ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché :
 Le déclarant atteste que la société est qualifiée et/ou agréée par un organisme spécialisé à cet effet, lorsque cela est prévu par des textes réglementaires :
 Dans l'affirmative : (indiquer l'organisme qui a délivrer le document, son numéro, sa date de délivrance et sa date d'expiration) :
 Le déclarant atteste que la société a réalisé pendant les trois dernières années un chiffre d'affaires annuel moyen de : (indiquer le montant du chiffre d'affaires en chiffres et en lettres) :
 Existe-il des privilèges et nantissement inscrits à l'encontre de l'entreprise au Greffé du tribunal, section commerciale ? :
 Dans l'affirmative : (préciser la nature des privilèges et nantissement et identifier le tribunal) :
 Le déclarant atteste que la société n'est pas en état de faillite, de liquidation ou de cessation d'activité :
 Le déclarant atteste que la société ne fait pas l'objet d'une procédure de déclaration de faillite, de liquidation ou de cessation d'activité :
 La société est-elle en état de règlement judiciaire ou de concordat ? :
 Dans l'affirmative : (identifier le tribunal et indiquer la date du jugement ou de l'ordonnance, dans quelles conditions la société est-elle autorisée à poursuivre son activité et le nom et l'adresse du syndic de règlement judiciaire) :
 La société fait-elle l'objet d'une procédure de règlement judiciaire ou de concordat ? :
 Dans l'affirmative : (identifier le tribunal et indiquer la date du jugement ou de l'ordonnance, dans quelles conditions la société est-elle autorisée à poursuivre son activité et le nom et l'adresse du syndic de règlement judiciaire) :
 La société a-t-elle été condamnée en application des dispositions de l'ordonnance n° 03-03 du 19 juillet 2003, modifiée et complétée, relative à la concurrence ? :
 Dans l'affirmative : (préciser la cause de la condamnation, la sanction et la date de la décision) :
 Le déclarant atteste que la société est en règle avec ses obligations fiscales parafiscales et l'obligation de dépôt légal de ses comptes sociaux :
 La société s'est rendue coupable de fausses déclarations ? :
 Dans l'affirmative : (préciser à quelle occasion, la sanction infligée et sa date) :
 La société a-t-elle fait l'objet d'un jugement ayant autorité de la chose jugée et constatant un délit affectant sa probité professionnelle ? :
 Dans l'affirmative : (préciser la cause de la condamnation, la sanction et la date du jugement) :

La société a-t-elle fait l'objet de décision de résiliation aux torts exclusifs, par des maîtres d'ouvrage ? :

Dans l'affirmative : (indiquer les maîtres de l'ouvrage concernés, les motifs de leurs décisions, s'il y a eu recours auprès de la commission nationale des marchés compétente, ou de la justice et les décisions ou jugements et leur date) :

La société est-elle inscrite sur la liste des opérateurs économiques interdits de soumissionner aux marchés publics, prévue à l'article 61 du décret présidentiel n° 10-236 du 28 Chaoual 1431 correspondant au 7 octobre 2010, modifié et complété, portant réglementation des marchés publics ?

Dans l'affirmative : (indiquer l'infraction et la date d'inscription à ce fichier) :

La société est-elle inscrite au fichier national des fraudeurs, auteurs d'infractions graves aux législations et réglementations fiscales, douanières et commerciales ? :

Dans l'affirmative : (préciser l'infraction et la date d'inscription à ce fichier)

La société a-t-elle été condamnée pour infraction grave à la législation du travail et la sécurité sociale ? :

Dans l'affirmative : (préciser l'infraction, la condamnation et la date de la décision)

La société, lorsqu'il s'agit de soumissionnaires étrangers, a-t-elle manqué au respect de l'engagement d'investir prévu à l'article 24 du décret présidentiel n° 10-236 du 28 Chaoual 1431 correspondant au 7 octobre 2010, modifié et complété, portant réglementation des marchés publics ? :

Dans l'affirmative : (indiquer le maître de l'ouvrage concerné, l'objet du marché, sa date de signature et de notification et la sanction infligée)

Indiquer le nom, le(s) prénom(s), la qualité, la date et lieu de naissance et la nationalité du signataire de la déclaration :

J'affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur.

Je certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n° 66 -156 du 8 juin 1966, modifiée et complétée, portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

S.C.H.B
Direction Générale
Secrétariat de la Commission
des Achats

Fait à : Le :

Le soumissionnaire

(Nom, prénom, qualité du signataire et cachet de la société)

NB : en cas de groupement, chaque membre doit fournir sa propre déclaration à souscrire. Le chef de file doit mentionner qu'il agit au nom du groupement et préciser la nature du groupement (conjoint ou solidaire).

ANNEXE 03**DELEGATION DE POUVOIR**
(Sur papier à en-tête du soumissionnaire)S.C.H.B
Direction Générale
Secrétariat de la Commission
des Achats

Je Soussigné (Nom, Prénom, Fonction) :

De la société :

Forme juridique de la Société :

Au capital social de (Montant du Capital) :

Adresse du Siège Social :

Agissant en vertu des pouvoirs qui me sont conférés par :

En date du :

Avec possibilité de déléguer, donne par la présente, pouvoir à Monsieur, Madame, (nom et prénom ou nom de la société) :

Négocier et conclure avec SCHB, filiale du Groupe GICA,

Un contrat de fourniture et la mise en route d'une grue télescopique automotrice neuve tout-terrain d'une capacité de chargement de 60 tonnes pour la cimenterie de Hamma Bouziane.

En foi de quoi, je délivre la présente attestation pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à : Le :

Le soumissionnaire
(Nom, Prénom, Fonction, Cachet et Signature)

ANNEXE 04**DECLARATION DE PROBITE**

(Sur papier à en-tête du soumissionnaire)

S.C.H.B
Direction Générale
Secrétariat de la Commission
des Achats

Je soussigné(e),

Nom et prénom :

Agissant au nom et pour le compte de :

Je déclare sur l'honneur que ni moi, ni l'un de mes employés, représentants ou sous-traitants, n'avons fait l'objet de poursuites pour corruption ou tentative de corruption d'agents publics.

M'engage à ne recourir à aucun acte ou manœuvre dans le but de faciliter ou de privilégier le traitement de mon offre au détriment de la concurrence loyale.

M'engage à ne pas m'adonner à des actes ou à des manœuvres tendant à promettre d'offrir ou d'accorder à un agent public, directement ou indirectement, soit pour lui-même ou pour une autre entité, une rémunération ou un avantage de quelque nature que ce soit, à l'occasion de la préparation, de la négociation, de la conclusion ou de l'exécution d'un marché, contrat ou avenant.

Déclare avoir pris connaissance que la découverte d'indices de partialité ou de corruption avant, pendant ou après la procédure de conclusion d'un marché, contrat ou avenant constituerait un motif suffisant pour annuler le marché, le contrat ou l'avenant en cause, elle constituerait également un motif suffisant pour prendre toute autre coercitive, pouvant aller jusqu'à l'inscription sur la liste d'interdiction des opérateurs économiques de soumissionner aux marchés publics. La résiliation du marché ou du contrat et/ou l'engagement de poursuites judiciaires.

Je certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n° 66 -156 du 8 juin 1966, modifiée et complétée, portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Fait à : Le :

Le soumissionnaire

(Nom, prénom, qualité du signataire et cachet de la société)

NB : en cas de groupement, chaque membre doit fournir sa propre déclaration de probité. En cas de sous-traitance, chaque sous-traitant doit fournir sa propre déclaration de probité.

ANNEXE 05**FICHE D'IDENTIFICATION DU SOUMISSIONNAIRE**

(Sur papier à en-tête du soumissionnaire)

S.C.H.B
Direction Générale
Secrétariat de la Commission
des Achats**Raison sociale :****Nationalité :****Siège et adresse :****Capital social :****Nature juridique :****Date de création :****Domaine d'activité :****Résultats financiers (période à définir par la société) :**

Fait à : Le :

Le soumissionnaire

(Nom, prénom, qualité du signataire et cachet de la société)

ANNEXE 06**FICHE TECHNIQUE DE SPECIFICATIONS**

(A remplir par le Soumissionnaire)

S.C.H.B
 Direction Générale
 Secrétariat de la Commission
 des Achats

Le soumissionnaire est tenu de renseigner toutes les rubriques ci-dessous. Toute case non renseignée sera considérée comme non-conforme. La courbe de charges complète doit être jointe obligatoirement à l'offre technique.

1. CAPACITÉ ET PERFORMANCE DE LEVAGE

Caractéristiques	Valeur / Réponse	Observations
Capacité de charge maximale	60 T	À quelle portée (préciser) : m
Capacité de charge à portée maximale		Portée :
Courbe de charges complète	☐ Jointe à l'offre	DOCUMENT OBLIGATOIRE
Hauteur de levage maximale (flèche + fléchette)		Flèche déployée + fléchette treillis (m)
Longueur de flèche télescopique		Minimum exigé : 48 m
Longueur de la fléchette treillis		En mètres

2. MOTORISATION ET TRANSMISSION

Caractéristiques	Valeur / Réponse	Observations
Marque / Modèle du moteur principal		
Puissance nominale du moteur		En KW et CV
Norme d'émission moteur		Stage V / Tier 4 Final ou équivalent
Type de transmission		Hydrostatique/ Mécanique
Puissance moteur de secours (repliement)		En kW - obligatoire

3. MOBILITÉ ET CONFIGURATION

Caractéristiques	Valeur / Réponse	Observations
Nombre d'essieux		Préciser la répartition
Configuration de la direction		2 roues / 4 roues / crabe
Vitesse de déplacement en charge		En km/h
Vitesse de déplacement à vide (route)		En km/h
Pression au sol (stabilisateurs déployés)		En bar / kN/m ²
Type et dimensions des pneumatiques		

4. STABILISATEURS

Caractéristiques	Valeur / Réponse	Observations
Mode de déploiement		Manuel / Semi-automatique / Automatique
Course verticale des vérins		En mm
Surface des patins d'appui		En mm ²

5. PARTIE TOURNANTE ET ROTATION

Caractéristiques	Valeur / Réponse	Observations
Vitesse de rotation de la partie tournante		De 0 à tr/min
Mécanisme de rotation		Engrenage / Couronne dentée
Contrepoids total		En T : préciser si démontable / autoportant

6. SÉCURITÉ ET CONFORMITÉ

Dispositif de Sécurité	Présence / Valeur	Observations
Contrôleur d'État de Charge (CEC / LMI)	☐ Oui ☐ Non	Marque / Référence :
Anémomètre intégré	☐ Oui ☐ Non	Marque : Seuil alarme : m/s / Seuil arrêt : m/s
Fin de course haut (levage)	☐ Oui ☐ Non	
Inclinomètre	☐ Oui ☐ Non	
Caméra de recul	☐ Oui ☐ Non	
Système anticollision	☐ Oui ☐ Non	
Sirène de surcharge	☐ Intégrée	Déclenchement automatique obligatoire

7. CABINE ET ERGONOMIE

Caractéristiques	Valeur / Réponse	Observations
Climatisation / Chauffage	☐ Oui ☐ Non	
Niveau sonore en cabine		Maximum exigé : 85 dB(A)
Norme ergonomique cabine		EN 13000 ou équivalent
Écran de contrôle digital des paramètres	☐ Oui ☐ Non	

8. DIMENSIONS ET MASSES (en ordre de marche)

Caractéristiques	Valeur / Réponse	Observations
Longueur hors tout		En mètres
Largeur hors tout (avec / sans rétroviseurs)		En mètres
Hauteur de transport		En mètres
Poids total en ordre de marche		En tonnes
Charge par essieu		En tonnes

9. NORMES ET CERTIFICATIONS

Référence Normative	Intitulé / Domaine d'application	Conformité déclarée
EN 13000	Grues mobiles — Sécurité	☐ Conforme
ISO 4310	Grues — Règles pour les essais de réception	☐ Conforme
FEM 1.001 / DIN 15019	Calcul des appareils de levage / Stabilité des grues mobiles	☐ Conforme
ISO 9001 (Constructeur)	Certification SMQ du fabricant ou équivalent	☐ Certifié - Joindre copie

Cachet et signature du soumissionnaire :